

ANNEXE 3
LISTE DES COMMUNES
CRITERE SUPPLEMENTAIRE A CARACTERE SUBSIDIAIRE LIE AUX
CARACTERISTIQUES DU POSTE

Pour le critère lié aux caractéristiques du poste (critère 5 – b) :

Le critère est étendu à l'ensemble des personnels affectés dans un établissement situé dans une des communes de l'est de l'Ain depuis au moins 4 ans (ancienneté appréciée au 01/09/2022) :

- Divonne les Bains,
- Ferney Voltaire,
- Gex,
- Péron,
- Prévessin Moëns,
- Saint Genis Pouilly,
- Artemare,
- Belley,
- Culoz,
- Briord,
- Valsenhône.